

## PLAFONDS DE RESSOURCES AU 1ER JANVIER 2017

Catégories de ménages	Plafonds pour l'attribution des PLUS (2)	Plafonds pour l'attribution des PLA intégration	Plafonds pour l'attribution des PLS
Personne seule	20 123	11 067	26 160
Deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages	26 872	16 125	34 934
Trois personnes ou une personne seule avec une personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge (1)	32 316	19 390	42 011
Quatre personnes ou une personne seule avec deux personnes à charge	39 013	21 575	50 717
Cinq personnes ou une personne seule avec trois personnes à charge	45 895	25 243	59 664
Six personnes ou une personne seule avec quatre personnes à charge	51 723	28 448	67 240
Par personne supplémentaire	5 769	3 173	7 500

(1) Jeune ménage : couple marié, vivant en concubinage ou liés par un PACS dont la somme des âges révolus est au plus égale à 55 ans

(2) Revenu net fiscal de référence au titre des revenus perçus en 2015 déclarés en 2016

**Le montant des ressources à prendre en considération pour l'attribution d'un logement social est égal à la somme des revenus fiscaux de référence de chaque personne composant le ménage au titre de l'année N - 2. A noter qu'il est toutefois tenu compte des revenus de l'année N - 1 ou des revenus des 12 derniers mois, s'ils sont inférieurs d'au moins 10 % par rapport à l'année N - 2.**